



## COMPTE-RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 15 février 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize et le quinze février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SOLÉ, Maire.

**Étaient présents** : Jean-Michel SOLÉ, Céline PASTOR, Guy VINOT, Clémentine HERRE, Jean-Michel GASCOU, Anne-Claire PECH, Olivier CAPELL, Nicole CLARA, Olivier LACAZE, Sandrine COUSSANES, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Isabelle ASENSI, Louise SERRALLONGUE, Denis PY, Marie-José GRASA, Jean-Louis FLEURISSON, Cédric CASTELLAR, Roger RULLS, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Jean-Charles COLOMINES, Elisabeth LEZAT, Marc MARTI

**Avaient donné procuration** : Gérard PETYT à Jean-Michel SOLÉ, Eddy VERGEL à Jean-Michel GASCOU, Evelyne CANOVAS à Guillaume BLAVETTE

**Étaient absents** : /

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à l'unanimité des membres présents et représentés, à la nomination de Clémentine HERRE, secrétaire de séance.



#### **A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015 ;
- **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 ;
- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du Camping municipal, de la Commune, et du Port de plaisance 2016 ;
- **DÉCIDE** d'engager les dépenses d'investissement suivantes :

**BUDGET COMMUNE** : 25 % des dépenses d'investissement 2015, soit 556 400 € :

Frais d'études : Etude Accessibilité Handicapés-Article 2031/0200–Montant : 10 200.00 €

Travaux de voirie :

- Aménagement Espace Ludique–Article 2315/8227–Montant : ..... 70 800.00 €
- Aménagement rue Edouard Chatton–Article 2315/8227–Montant : ..... 100 000.00 €
- Aménagement Trottoirs Mas Reig – Article 2315/8227 – Montant : ..... 37 000.00 €

**BUDGET CAMPING MUNICIPAL** : 25 % de dépenses d'investissement 2015 soit 24 095 €

- Aménagement de l'accueil : - article 2313/951 – Montant : ..... 20 000 €

**BUDGET PORT DE PLAISANCE** : 25 % des dépenses d'investissement 2015 soit 39 450 €

- Réhabilitation du Port de Plaisance : article 2315/01 – Montant : ..... 35 000 €

- **APPROUVE** le projet de création d'une Maison de Service Au Public (MSAP) et autorise le Maire à demander sa labellisation, à signer les conventions locales avec les futurs partenaires de la MSAP ;

- **DONNE** un avis favorable et se porte caution dans le cadre d'un emprunt à court terme contracté par le C.C.A.S. concernant un prêt relais comme indiqué ci-dessous :

Prêteur :	CRÉDIT MUTUEL
Emprunteur :	C.C.A.S.
Objet :	Prêt relais
Montant :	200 000 €
Durée :	24 mois
Détermination des intérêts :	EURIBOR 3 mois JJ (index 243) + 0.75 point de marge
Disponibilité des fonds :	Dès signature du contrat de prêt ; Déblocage fractionné possible
Modalité de remboursement :	Remboursement du capital : in fine Remboursement des intérêts : trimestriellement
Frais de dossier :	500 €
Remboursement anticipé :	Possible sans indemnité
Date d'échéance des intérêts :	Fin de chaque trimestre civil
Garantie :	Caution de la commune de Banyuls-sur-Mer

- **SOLLICITE** une nouvelle demande de classement en Commune Touristique de la commune auprès des Services de l'État, et autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYDEEL 66 dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SYDEEL 66, autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce transfert de compétence et à la mise en œuvre du projet, puis accorde, pendant une durée de deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement pour les véhicules

électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, au SYDEEL 66 la participation financière due pour la réalisation des travaux d'exploitation, inscrit les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYDEEL 66 ;

- **DÉNOMME** « Esplanade Pierre FABRE » l'espace situé devant le parvis du futur Biodiversarium en hommage à Monsieur Pierre FABRE, pharmacien, créateur de la Fondation Pierre FABRE, reconnue d'utilité publique, pour aider les pays en voie de développement à accéder aux médicaments de qualité et aux soins de première nécessité ;
- **SOLLICITE** les différents partenaires publics pour l'obtention de subventions dans le cadre du réaménagement du Parvis du Biodiversarium ainsi qu'un cheminement scientifique qui allierait esthétique et sécurisation et dont le montant des travaux est évalué à 450 000 € H.T. qui seront réalisés sur les exercices 2016 et 2017 :
  - Le Conseil Départemental au titre de l'AIT pour un montant de subvention le plus élevé possible, mais aussi la prise en charge de 40% du coût de l'enrobé, les travaux étant réalisés sur une route Départementale,
  - La réserve parlementaire de M. CALVET : 5 000.00 €,
  - Le Conseil Régional pour un montant de subvention le plus élevé que possible,
  - La Communauté des Communes Albères Côte Vermeille pour un montant de subvention le plus élevé possible,
  - L'Etat dans le cadre de la DETR 2016 67 500 € soit 15 % de l'investissement,
- **SOLLICITE** les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention DETR 2016 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 60 000 € soit 31,6 % de l'investissement, ainsi que le Conseil Départemental dans le cadre d'une subvention AIT – Aide à l'Investissement Territorial à hauteur de 30 % soit 57 000 € dans le cadre de la réhabilitation de la route transfrontalière dite du col de Banyuls pour le tronçon qui va du pont du Mas Atxer jusqu'à la Chainée du Mas Corneta, le montant de l'investissement étant évalué à 190 000 € H.T. ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans la cadre de la programmation DETR 2016 pour un montant de 7 500 € représentant 30 %, afin de finaliser l'implantation de panneaux indicateurs qui accompagneraient les piétons de divers points de Banyuls jusqu'au départ du parcours « dans les pas d'Aristide », le montant du projet s'élevant à 25 000 € H.T. ;
- **SOLLICITE** l'État pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2016 à hauteur de 30 % de l'investissement soit 24 000 €, afin de réaliser des travaux sur le bâtiment qui abrite le Centre Communal d'Action Sociale, pour l'amélioration de l'accueil du public et l'accessibilité des personnes handicapées. Le montant des travaux est évalué à 80 000 € ;
- **DÉCIDE** de créer un poste d'Agent de Maitrise au tableau des effectifs de la commune de Banyuls-sur-mer ;
- **FIXE** le taux de la redevance pour occupation du domaine public par des chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, au seuil de 0.35.€ /mètre de canalisation qui sera revalorisé chaque année sur la base des

longueurs des canalisations construites et renouvelées et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;

- **PREND** connaissance des Marchés à Procédure Adaptée ;
- **PREND** connaissance de la liste de divers immeubles vendus récemment dans la commune et pour lesquels le maire n'a pas fait usage du droit de préemption urbain renforcé reconnu à la Ville ;

**A la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :**

**Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (Emmanuelle FRADET)**

- **MAINTIEN** du taux actuel des indemnités des élus.